

Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

Dossier de la rédaction de H2o
August 2017

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 132, intitulé "Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques". Afin de freiner la perte de milieux humides et hydriques au Québec et de viser des gains nets en la matière, le principe d'aucune perte nette est placé au cœur de la loi. Celle-ci permet de conserver, de restaurer ou de créer de nouveaux milieux pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides et hydriques et de planifier le développement du territoire dans une perspective de bassin versant en tenant davantage compte des fonctions de ces milieux essentiels. La Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques instaure un nouveau régime moderne, clair, prévisible et optimisé pour conserver ces milieux. Elle permet de réduire les délais, en plus d'alléger les processus d'autorisation des projets en tenant compte du risque environnemental qu'ils présentent. Cette loi vient compléter le nouveau régime d'autorisation environnementale dont s'est récemment doté le Québec en adoptant le projet de loi n° 102, qui modifiait la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Environnement Québec